



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pouvoir d'achat des pensionnés de la marine marchande

Question écrite n° 24809

### Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le haut-commissaire, auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites, sur le pouvoir d'achat des pensionnés de la marine marchande qui sollicitent, comme leurs homologues, la prise en compte réelle de l'inflation dans le calcul de leur pension. Au-delà de cette requête commune à l'ensemble des pensionnés, ceux de la marine marchande regrettent que le décret n° 788 du 23 juin 2009, qui prévoit une majoration pour les petites pensions de réversion ne leur soit pas appliqué. Il demande comment il entend prendre en compte cette revendication, qui s'appuie sur l'exigence d'égalité républicaine entre tous les citoyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Bouillon](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24809

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** [Retraites](#)

**Ministère attributaire :** [Retraites et protection de la santé des salariés](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2019](#), page 10248

**Question retirée le :** 23 juin 2020 (Fin de mandat)